

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-420-1931 Divers

n° 70-420-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 novembre 1931

Numéro JO

n° 420 du 30/11/1931

Date du numéro

30 novembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

Le nemmé Abdillay Dimbile est licencié de son emploi, pour raison de santé, pour compter du 1er novembre 1931. Le nommé Ouaberi Gayat Robleh est embauché à l'hôpital comme coolie, pour compter du 1er novembre 1931. Il recevra un salaire fixe de deux cents francs par mois, exclusif de toute indemnité.